

Pour que l'AFP redevienne une mission d'intérêt général (et rien d'autre)

Plateforme commune (journalistes / techniciens et administratifs)

Nous, salariés de l'Agence France-Presse – journalistes, techniciens et administratifs ; femmes et hommes ; venant quasiment de tous les pays du monde – sommes fiers de travailler pour une agence mondiale ayant pour mission de diffuser « *de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance* » (article 2 du statut de l'AFP).

L'AFP a été refondée en 1957 par une loi de la République française. Les fondements de cette loi étaient visionnaires pour l'époque et s'avèrent aujourd'hui d'une absolue modernité et d'une urgente nécessité. Les voici :

- L'AFP dans sa totalité est une mission d'intérêt général (et n'a strictement rien d'autre à faire).
- L'information est un *droit* (et non un produit).
- Celui qui paye *ne décide pas* (ainsi, l'Etat qui assurait la majeure partie du budget de l'AFP était minoritaire au sein du Conseil d'administration).
- L'AFP fournit des *services* (et non des produits) à des *usagers* (et non seulement à des clients).
- L'AFP n'a pas vocation à gagner de l'argent (ce n'est pas une banale entreprise privée).
- Le budget de l'AFP doit être toujours à l'équilibre (elle n'a pas à avoir des dettes).
- L'AFP est créée par une *loi* (et ne peut être liquidée que par *une autre loi*).

Ce socle de valeurs, qui faisait la spécificité mondiale de l'AFP et qui a tenu plus d'un demi-siècle, a volé en éclats en quelques années, sous la conduite du PDG actuel Emmanuel Hoog et sous l'impulsion du gouvernement français et de la Commission européenne :

- Limitation de la mission d'intérêt général (2014) : par une décision de la Commission européenne, à laquelle le gouvernement français et la Direction de l'AFP ont pleinement contribué, la mission d'intérêt général de l'AFP a été limitée à seulement une partie de son activité, sur la base d'un « accord » ponctuel avec l'Etat français à réexaminer tous les 10 ans. Ainsi, la mission d'intérêt général est passée de *globale* et *permanente* à *partielle* et à *durée limitée*. Et l'AFP a été incitée à développer des activités ne relevant pas de sa mission d'intérêt général.
- Révision du statut (2015) : cette révision a retiré à l'AFP la protection qu'elle avait contre toute mise en faillite et l'a placée sous les mêmes règles, en la matière, que les entreprises privées, ce qui peut ouvrir la voie à un démantèlement au bénéfice d'éventuels repreneurs privés.
- Abandon de la maîtrise de l'outil technique (2015) : par un montage juridico-financier malsain, une filiale d'endettement appelée AFP Blue a été créée. Elle dispose désormais de nos outils techniques, qui sont juridiquement externalisés.
- Signature d'un Contrat d'objectifs et de moyens (COM) avec l'Etat (2015) : ce contrat oblige l'AFP à réaliser de nouvelles économies, à privilégier les choix supposés être « payants » et à préparer le désengagement progressif des pouvoirs publics.
- Réduire les droits sociaux (2015-2017) : la dénonciation de tous les accords sociaux et leur remplacement par un nouvel accord d'entreprise visent à imposer aux salariés et aux futurs embauchés statut siège des reculs sociaux importants ("travailler plus pour gagner moins"), sans améliorer les droits des salariés locaux ou à statut régional. Et sans perspective de "sortie du tunnel".

Toutes ces nouvelles orientations ont été présentées comme inévitables, alors qu'elles relèvent de choix politiques et idéologiques que nous ne partageons pas. Elles ont toutes été approuvées par le Conseil d'administration, dans lequel les trois élus du personnel ne sont qu'une minorité face à une majorité

composée de représentants des patrons de presse, des administrations abonnées de l'Etat français et, depuis la révision de 2015, de personnalités désignées.

Désormais, l'AFP a la finance pour boussole, et la stratégie d'entreprise consiste essentiellement à trouver 1.000 nouveaux clients afin de désengager encore plus l'Etat français. Le nouveau modèle économique de l'AFP consiste à répondre à la demande des clients et individus désireux de « *consommer nos produits* », en livrant une guerre économique à des concurrents qui visent exactement le même marché. Cette course effrénée à la compétitivité se traduit par la chasse aux économies, la réduction des coûts de production et de main d'œuvre, une baisse de la qualité de l'information et par des trous dans la couverture, au mépris des principes fondateurs de l'AFP.

Face à cette dérive dangereuse, nous voulons défendre au Conseil d'administration et vis-à-vis des décideurs politiques une stratégie alternative, qui vise à répondre à l'immense besoin citoyen d'une information exacte, impartiale et digne de confiance dans le monde.

Dans cette perspective, voici ce que nous voulons :

> Renforcer la mission d'intérêt général de l'AFP, sa seule raison d'être. Dans l'immédiat, cela signifie que l'Etat français doit payer le juste prix de la mission d'intérêt général qu'il a confiée à l'AFP, en compensant son surcoût à 100% (comme les règles européennes l'y autorisent). Le Contrat d'Objectifs et de Moyens doit être amélioré. La révision inévitable du fonctionnement actuel de l'Europe doit être l'occasion de remettre en cause les règles de concurrence qui encadrent et limitent le financement public de l'AFP. L'Agence doit pouvoir bénéficier de moyens financiers lui permettant de se recentrer totalement sur sa mission d'intérêt général, en renonçant aux activités purement commerciales qui n'en relèvent pas. Et si l'Europe ne change pas, l'Etat français doit assumer l'esprit de la loi de 1957 et prendre en charge l'intégralité de la mission de l'AFP.

> Conforter le caractère mondial de l'AFP, tout en renforçant son rôle d'agence francophone. Fournir aux peuples du monde entier des informations pluralistes, fiables et complètes sous-entend évidemment que l'AFP propose ses services dans les principales langues. Mais sans pour autant réduire la place de la langue française, qui va devenir au cours des prochaines décennies l'une des toutes premières langues au monde (explosion démographique en Afrique). L'AFP a donc tout intérêt à renforcer son rôle d'agence francophone.

> Améliorer les droits sociaux, démocratiques et professionnels des salariés de l'AFP, mondialement. Les orientations actuelles visent à mettre en concurrence les salariés locaux et régionaux avec les salariés statut siège. Le nombre de postes de droit français diminue, sous le coup de délocalisations et de créations de postes à l'international, selon une logique essentiellement comptable de "réduction des coûts", alors qu'il faudrait harmoniser les droits de tous, en les alignant par le haut.

L'élection des représentants du personnel au CA est le seul scrutin mondial à l'AFP. Mais les modalités de vote ne favorisent pas la participation active des salariés locaux. Nous demanderons une amélioration de ces modalités, et défendrons les intérêts de tous les salariés de l'agence, quels que soient leur statut ou leur nationalité. De même, nous réclamerons une révision du décret de 2015 qui instaure des règles ubuesques de « parité » pour ce scrutin.

C'est cette vision que doivent défendre les trois représentants du personnel au sein du Conseil d'administration. D'abord au sein de l'instance dans laquelle ils seront élus, mais aussi – parce que l'AFP représente un enjeu qui concerne tout le monde – à l'extérieur de l'Agence, auprès des forces politiques, syndicales, associatives, citoyennes, afin d'œuvrer pour une refondation de l'AFP sur des bases saines, porteuses d'espoir.■